



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : Réallon

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise paroissiale Saint-Pélade

Monument(s)

Appellation : Eglise paroissiale Saint-Pélade

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 06/11/1948

Étendue de la protection : Clocher : classement par arrêté du 6 novembre 1948

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.